

## ARRÊTÉ

Nomenclature N° 8  
N°ARR2020-092

**Objet : Mesures de circulation avec emprise de chantier au 5 rue des Tilleuls à Dourdan pour travaux de mise en conformité de l'assainissement à compter du 25 mai 2020 pour une durée de trois jours.**

La Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et 2, les articles L2213-1 et suivants,

**Considérant** la demande de la société MGC, en date du 15 mai 2020 relative à des mesures de circulation et d'emprise de chantier au 5 rue des Tilleuls à Dourdan,

**Considérant** que dans le cadre de ces travaux, il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers du domaine public,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Du lundi 25 mai 2020 à partir de 8h00 pour une durée de trois jours :

Dans le cadre de travaux de mise en conformité de l'assainissement, au 5 rue des Tilleuls à Dourdan, la société MGC est autorisée à réserver une emprise de chantier permettant d'effectuer les travaux en toute sécurité.

**Article 2 :** L'entreprise MGC devra mettre en place sous sa responsabilité les feux tricolores, les panneaux et barrières nécessaires pour assurer la sécurité des agents intervenants sur le chantier et des usagers du domaine public, ainsi qu'une déviation piétonne.

La société MGC devra s'assurer de la remise en l'état du trottoir et de la chaussée à l'identique dès la fin du chantier.

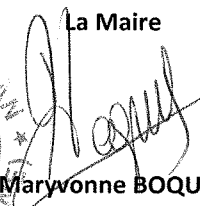
**Article 3 :** Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services, la Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan et les Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont copie lui sera adressée.

**Ampliation :** Siredom,  
Société MGC.

Publié le : 3 JUIN 2020

Fait à Dourdan, le 2 JUIN 2020

La Maire  
  
Maryvonne BOQUET

